**FICHE DE CANDIDATURE**

**COMITÉ DE VÉRIFICATION DES FINANCES**

Les vérificateurs des finances ont le devoir de surveiller de près la comptabilité, de vérifier régulièrement la caisse et d’examiner régulièrement les inventaires et les comptes du SCCCUM. Ils doivent faire rapport au moins une fois l'an, par écrit, à la deuxième Assemblée générale statutaire. En cas de démission du secrétaire-trésorier, ils doivent procéder à la vérification des livres et faire ratifier son rapport par l’Assemblée générale. Les vérificateurs des finances ont le droit de prendre en tout temps connaissance des livres et des écritures du Syndicat, de convoquer, sur décision unanime, une assemblée générale spéciale ou d'urgence du SCCCUM ou d'autres instances syndicales qui traiteront de questions graves ou urgentes concernant les aspects financiers.

**Proposition de mise en candidature**

Par la présente, j’autorise Mme Françoise Guay, secrétaire par intérim, à proposer ma mise en candidature au Comité de vérification des finances pour un mandat d’un an.

|  |
| --- |
| Prénom et nom (en lettres moulées) |
|  |
| Unité d’embauche (faculté, département/en lettres moulées) |
|  |
| Signature |
|  |
| Date |

***Veuillez retourner le formulaire dûment rempli à l’attention de Mme Françoise Guay par courriel (***[*francoise.guay@scccum.ca*](mailto:francoise.guay@scccum.ca)*)****, au plus tard le 6 mai 2022, à 9h30.***